

**Dossier de candidature au statut d'étudiant
SPORTIF DE HAUT NIVEAU
2024-2025**

NOM Prénom :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Tél : 03

06

Courriel :

Cursus Universitaire. Précisez la filière et l'année d'études :

Sport :

Notation : Je demande une note de sport cette année

OUI

NON

Carte d'étudiant : Je joins la photocopie de ma carte d'étudiant

OUI

NON

Licence FFSU : j'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FF Sport U (obligatoire) :

J'ai répondu « NON » à toutes les questions (je peux pratiquer TOUTES les activités sans contrainte particulière sans fournir de certificat médical)

J'ai répondu « OUI » à une rubrique du questionnaire de santé et atteste avoir présenté un certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un/des sport.s en compétition de moins de 6 mois

Je souhaite pratiquer une activité à contraintes particulières (Rugby(s), Boxe(s) combat plein contact, Tir sportif, Biathlon, Karting, Pentathlon) et atteste avoir présenté un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports de compétition de moins d'un an

Je règle 25 € correspondant au montant de la cotisation de l'AS (espèces ou chèque à l'ordre de l'association sportive de l'UHA).

OUI

NON

J'autorise l'UHA à diffuser mon nom et ma photo sur son site internet et celui de son service des sports.

OUI

NON

Nom, mail et téléphone du Responsable de Formation UHA :

.....
.....

Dossier déposé le Signature du candidat :

**Dossier de candidature à remplir et à retourner avant
le 26 septembre 2024**

à l'Université de Haute Alsace (Mulhouse-Colmar) :
Monsieur Xavier DEMUTH, 3 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse Cedex
sportifs.haut.niveau@uha.fr

Cadre réservé au Comité Universitaire

A

B

R

L'accueil des sportifs de haut niveau dans l'enseignement supérieur est organisé par la loi et automatique pour les étudiants reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (niveau national et international, statut « A »). Par extension, les étudiants sportifs qui évoluent au niveau inter-régional et élite région peuvent également être reconnus par un comité universitaire, c'est le statut « B ». Des conventions locales avec les clubs de haut niveau touchent ici tout leur sens. Cette reconnaissance a pour objectif la réussite du double projet ETUDES et SPORT.

Droits et devoirs des étudiants sportifs de haut niveau

Droits :

- Reconnaissance du double projet par l'établissement universitaire.
- Accès aux aménagements d'études détaillés ci-dessous.

Devoirs :

- Remplir correctement le dossier de demande de statut d'étudiant sportif haut niveau,
- **Prendre en charge son projet d'études et projet professionnel,**
- Prévenir et justifier suffisamment à l'avance des absences pour cause de stage, d'entraînement ou compétition,
- S'inscrire dans les délais aux sessions de remplacement d'examen,
- Suivre les cours de soutien demandés et assister aux réunions d'information,
- Se licencier auprès de l'association sportive et participer **OBLIGATOIREMENT** aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Le statut d'étudiant sportif de haut niveau est valable pour l'année universitaire en cours.

Le statut peut être **retiré** par la commission universitaire dans les cas suivants :

- engagement « non responsable » dans le cursus d'études,
- non-participation aux compétitions de la FFSportU,
- sanction disciplinaire ou cas de dopage dans la pratique sportive de compétition,
- toute autre raison considérée par la commission universitaire comme mettant en cause la crédibilité des dispositions prises en faveur des ESHN.

A l'UHA MULHOUSE et COLMAR :

Le jury annuel est organisé mi-octobre pour traiter les dossiers de candidature. Procédure de validation en deux temps avec possibilité de contestation. D'abord, réunion de la Commission SHN (constituée avec le directeur SUAPS, les enseignants d'EPS, un enseignant de l'UHA, deux étudiants membres du conseil des sports) pour examiner les dossiers, établir une liste A et B, motiver les refus. Après affichage à destinations des étudiants, réunion du Comité SHN (VP CFVU, Directeur Régional FFSU, Directeur SUAPS, deux étudiants élus au conseil des sports) pour examiner et arrêter les demandes refusées, arrêter les listes A et B.

Etablissement d'un contrat annuel d'études co-signé par le Président de l'UHA et l'étudiant SHN qui permet de négocier avec le cursus les aménagements d'études souhaités (autorisations d'absence, obligation d'assiduité, application du contrôle des connaissances, calendrier des épreuves, modalités des soutiens pédagogiques, note de sport dans le cursus). Le contrat est une reconnaissance officielle de l'université qui peut être mentionnée dans un CV.

- Liste A (haut niveau) : étudiants inscrits sur listes nationales ministérielles et partenaires d'entraînement, membres d'un pôle France ou espoir. Niveau France.
- Liste B (bon niveau) : reconnaissance des étudiants sportifs à potentiel de niveau élite région minimum.
- Reconnaissance équivalente des arbitres à bon ou à haut niveau.
- Les étudiants A et B s'engagent à représenter l'UHA dans les compétitions universitaires FFSU et disposent d'une reconnaissance qualifiante (note de sport – bonus pour l'IUT et Ecoles ingénieurs ou 3 ECTS/an pour les facultés - intégrée dans quasiment tous les cursus, exception faite des ceux où la note de sport n'existe pas). Reconnaissance du statut dans l'ensemble des cursus UHA, y compris les Ecoles d'ingénieur (ENSISA, ENSCMU), ainsi que dans les Ecoles conventionnées (ISTA, ISSM, Praxis Social de Mulhouse, IFMS, IFMK et médecins juniors)
- Aménagements possibles Liste A : possibilité d'organiser l'année universitaire en deux ans, changement de groupe possible pour certains TP ou TD avec l'accord des enseignants concernés, cours de rattrapage ou de soutien peuvent être envisagés au cas par cas, possibilité de report d'examen pour stage ou compétition. Toute absence pour compétition ou stage sportif est considérée comme justifiée.
- Aménagements possibles Liste B : changement de groupe possible pour certains TP ou TD avec l'accord des enseignants concernés.

Tous les aménagements feront l'objet d'un contrat pédagogique entre le responsable du cursus et de l'étudiant, qui sera défini avec les responsables de formation, sera obligatoire et envoyé à l'adresse mail sportifs.haut.niveau@uha.fr

Renseignements sportifs :

Club d'appartenance :

Discipline pratiquée :

Classement sur liste ministérielle des athlètes de haut niveau :

Performances et palmarès des trois dernières années :

1. Année 2023-2024 :

- Niveau National :
- Niveau Inter Région :
- Niveau Région :

2. Année 2022-2023 :

- Niveau National :
- Niveau Inter Région :
- Niveau Région :

3. Année 2021-2022 :

- Niveau National :
- Niveau Inter Région :
- Niveau Région :

Objectifs sportifs :

1. de l'année en cours

2. des trois années à venir

Remarques éventuelles :

Joindre les photocopies des attestations en votre possession.

Bilan de saison des étudiants sportifs de haut niveau :

Le bilan sportif de fin d'année est obligatoire pour les sportifs de haut A et B.

Ce bilan est à rendre mi-décembre et mi-mai au plus tard par les étudiants (ou au moment du départ en stage pour les cursus qui ne finissent pas l'année sur le campus).

NOM

PRENOM

Filière et année d'étude :

.....

.....

.....

Bilan de l'année

- résultats universitaires dans le cursus,
- niveau réel de pratique sportive au cours de la saison (palmarès/performances),
- participation aux compétitions universitaires et présence à la cérémonie de signature des contrats de sportifs de haut-niveau,
- assiduité aux entraînements,
- satisfactions diverses / difficultés diverses :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

2024 - 2025



LIGUE RÉGIONALE DU SPORT UNIVERSITAIRE de : Site de :

SPORTIF **ARBITRE** **DIRIGEANT** (possibilité de cocher plusieurs cases)

ÉTUDIANT **NON-ÉTUDIANT** (cocher une des 2 cases)

NOM de l'ASSOCIATION SPORTIVE :

ÉTABLISSEMENT :

(à renseigner en toutes lettres)

Nouvelle licence :	OUI	NON	Renouvellement :	OUI	NON
NOM :			Prénom :		
NOM de naissance :			SEXE (M/F) :		
Date naissance (JJ/MM/AAAA) :			Pays de naissance :		
Département de naissance :			Commune de naissance :		
ADRESSE :			COMMUNE :		
CODE POSTAL :			Département de résidence :		
Département de l'AS :			E-mail :		
Téléphone :			Instagram :		
DISCIPLINE-CURSUS (veuillez entourer ou cocher)			<input type="checkbox"/> Métiers du sport	<input type="checkbox"/> Ingénierie	
<input type="checkbox"/> Commerce	<input type="checkbox"/> Sciences		<input type="checkbox"/> Sciences Eco/Gestion	<input type="checkbox"/> Langues	
<input type="checkbox"/> Enseignement	<input type="checkbox"/> Droit/Sciences Po		<input type="checkbox"/> Lettres	<input type="checkbox"/> Médecine/santé	
<input type="checkbox"/> Architecture	<input type="checkbox"/> Communication		<input type="checkbox"/> Audiovisuel	<input type="checkbox"/> Défense	
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Arts		<input type="checkbox"/> Sciences Humaines	<input type="checkbox"/> Technique	
SPORT PRINCIPAL :					
SPORTS « sans contraintes particulières » :					
SPORTS « à contraintes particulières » * : <input type="checkbox"/> BOXE(S) COMBAT Plein contact <input type="checkbox"/> TIR SPORTIF <input type="checkbox"/> TAEKWONDO COMBAT					
<input type="checkbox"/> BIATHLON <input type="checkbox"/> KARTING <input type="checkbox"/> PENTATHLON (* code du sport : nécessitant la présentation chaque année d'un certificat médical)					
Si licencié.e dans une autre fédération, laquelle (sigle) ?					

Si licence arbitre ou dirigeante :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L. 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L.223-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

Je soussigné(e).....atteste avoir compris l'objet de ce contrôle.

Si licence sportive :

Je, soussigné(e), **atteste avoir :**

Renseigné le questionnaire de santé FF Sport U (obligatoire) :

- J'ai répondu « **NON** » à **toutes les questions** (je peux pratiquer TOUTES les activités sans contrainte particulière sans fournir de certificat médical)
- J'ai répondu « **OUI** » à **une rubrique du questionnaire de santé** et **atteste** avoir présenté un **certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un/des sport.s en compétition de moins de 6 mois**
- Je souhaite **pratiquer une activité à contraintes particulières** (Boxe(s) combat plein contact, Tir sportif, Taekwondo Combat Biathlon, Karting, Pentathlon) et **atteste** avoir présenté un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports de compétition de moins d'un an**

Si licence arbitre :

Je, soussigné(e), **atteste avoir :**

Renseigné le questionnaire de santé FF Sport U (obligatoire) :

- J'ai répondu « **NON** » à **toutes les questions** (je peux pratiquer TOUTES les activités sans contrainte particulière sans fournir de certificat médical)
- J'ai répondu « **OUI** » à **une rubrique du questionnaire de santé** et **atteste** avoir présenté un **certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un/des sport.s en compétition de moins de 6 mois**

Je soussigné(e)déclare :

- Être régulièrement inscrit(e) dans l'établissement d'enseignement supérieur mentionné ci-dessus et/ou répondre à la qualité de sportif universitaire et/ou d'arbitre et/ou de dirigeant telle que définie par le règlement de la FF Sport U
- Avoir pris connaissance des statuts et règlements de la FF Sport U et y adhérer,
- Avoir été informé(e) par mon AS FF Sport U de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.
- Avoir été informé(e) par mon A.S FF Sport U de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Dans ce cadre, **j'adhère à la couverture d'assurance « accidents corporels » (cochez les cases)**, contrat MAIF - FFSU référencé 1202368T :

Option « Sport U » : 1,09 € TTC que je règle avec ma licence, **et serai couvert par le contrat MAIF-FFSU en cas « d'accident corporel ».**

Garanties souscrites auprès de la MAIF, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances, 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9, par l'intermédiaire d'AIAC, S.A.S au Capital de 300.000 € -- RCS PARIS 513.392.118 - APE 672Z - ORIAS 09051522.

Le contrat d'assurance se compose du présent bulletin d'adhésion et de la notice d'information « Assurance FF Sport U » ci-jointe, dont le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Cette notice est également consultable ou téléchargeable sur le site internet de la FF Sport U : <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/assurance-ffsu/>
Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez AIAC courtage au 0.800.886.486 (appel gratuit) ou par e-mail : assurance-Sport U@aiac.fr.

Le licencié peut également adhérer à l'une des options d'assurance « accident corporel » 1 ou 2 présentées dans la notice d'information « Assurance FF Sport U ». La procédure d'adhésion est disponible sur le site de la fédération : <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/assurance-ffsu/>

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif MAIF-FFSU « Accidents Corporels ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante **et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « accidents corporels » proposé par la FF Sport U.** J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date : L'adhérent : NOM : Prénom :

Signature du licencié (ou du représentant légal si le licencié est mineur) précédée de la mention « lu et approuvé »

Pièces à fournir :
- **certificat médical selon les réponses au questionnaire santé joint,**
- **25 € en espèces ou en chèque à l'ordre de l'Association Sportive de l'UHA**

Droit à l'image : Le soussigné autorise l'A.S., la Fédération et ses organes déconcentrées à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de l'A.S. et de la Fédération, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 5 ans et pour l'international.

J'accepte l'utilisation de mon image

Je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique & Libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par l'A.S. ainsi que par la FF Sport U et ses organes déconcentrés. Ces données seront stockées sur les serveurs informatiques de la Fédération et pourront être publiées sur le site internet de la FF Sport U et de ses organes déconcentrés (résultats sportifs). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : federation@sport-u.com.

Par ailleurs, ces données peuvent être transmises à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations

Je refuse la transmission des informations

Tous les renseignements relatifs à votre licence sont accessibles à partir de l'ESPACE LICENCIÉS : http://www.Sport U-licences.com/portail_etudiants/

À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS BOURSIERS - INFORMATION DISPOSITIF MINISTÉRIEL PASS SPORT

Le Pass Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2024-2025.

Le dispositif Pass Sport concerne l'ensemble des étudiants boursiers. Il peut être utilisé pour payer la licence FF Sport U.

Les étudiants boursiers **seront notifiés de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août.** Ils devront **présenter ce courrier aux AS** lors de l'adhésion et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.

Ce montant couvre **tout ou partie du coût d'inscription dans une AS**, c'est à-dire à la fois la partie "licence" reversée à la fédération, ainsi que la partie "cotisation" qui revient à l'AS. Ce montant sera versé non pas à l'étudiant boursier mais directement à l'AS.

Les AS sont automatiquement partenaires du dispositif Pass sport.

Attention, le Pass Sport doit être utilisé en début de saison. Plus de précisions sur les dates de validité du Pass Sport seront annoncées par le ministère.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ 2024-2025

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir votre licence sportive et/ ou arbitre. Il ne doit pas être renvoyé par le licencié à l'A.S (secret médical).

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous ressenti des douleurs au niveau de la colonne vertébrale (cervicales, dorsales, lombaires) ?		
4) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
5) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
6) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
7) Avez-vous été arrêté pour suspicion de commotion cérébrale ou pensez-vous avoir subi une commotion cérébrale ?		
8) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
9) Un membre de votre famille a-t-il présenté une maladie cardiaque grave avant l'âge de 50 ans ? (Arrêt cardiaque, infarctus, stent, pontage, pose défibrillateur, pacemaker).		
10) Présentez-vous une myopie supérieure à 6 dioptries, une fragilisation acquise du globe oculaire ou un œil unique ?		
11) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
12) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
13) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir pour participer aux sports sans contrainte particulière [hors boxe(s) plein contact, taekwondo combat, tir, karting, pentathlon, biathlon].
Il vous faudra attester, lors du renseignement de la fiche individuelle d'inscription, avoir répondu NON à toutes les questions.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir pour obtenir votre licence sportive.
Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



CERTIFICAT MÉDICAL 2024-2025

DE NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines.

Je soussigné(e) Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour

Madame ou Monsieur

Né(e) le / /

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition, lors des épreuves organisées par la FF Sport U, **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

Sports à contraintes particulières (certificat médical obligatoire tous les ans)*

- | | |
|--|----------------------|
| - Boxe(s) Combat, plein contact (Boxe Anglaise, Kick Boxing K1 rules) | - Tir sportif |
| - Taekwondo Combat | - Pentathlon |
| - Karting | - Biathlon |
| - Rugby(s) (XV, X, 7, XIII) | |

Sports collectifs sans contrainte particulière**

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| Basketball - Basket 3x3 | Baseball - Softball |
| Cheerleading | Football Américain |
| Football- Futsal | Handball - Beach Handball |
| Hockey | Ultimate - Beach Ultimate |
| Volley - Beach-volley | Water-polo |

Sports individuels sans contrainte particulière**

- Athlétisme - Courses hors stade
- Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor)
- Badminton
- Billard
- Boxe éducative Assaut
- Bowling
- Bridge
- Canoë-kayak
- Course d'Orientation
- Cyclisme - VTT - BMX
- Danse (toutes formes)
- E-sport
- Échecs
- Équitation
- Escalade
- Escrime
- Fitness
- Fléchettes
- Force Athlétique
- Football de table
- Golf
- Gymnastiques : Artistique, GR, Team Gym, Trampoline, Parkour Gym.
- Haltérophilie - Musculation
- Judo-Ju-Jitsu-Ne Waza

- Karaté
- Kick Boxing Light et Pré combat, Low Kick et K1 rules
- Lutte- Sambo sportif - Beach Wrestling
- Nage avec palmes
- Natation - Natation artistique - Natation en eau libre
- Panrace assaut
- Patinage artistique et de vitesse
- Pelote basque
- Pétanque
- Roller hockey
- Rugby(s) sans contact
- Sauvetage sportif
- Savate Boxe Française en assaut
- Skateboard - Trotinette
- Ski - Snowboard (toutes formes)
- Squash
- Surf - Stand Up Paddle
- Taekwondo Poomse
- Tennis - Padel - Beach Tennis
- Tennis de table
- Tir à l'arc
- Triathlon et Disciplines enchainées : [Bike & Run, Duathlon, Raids multisports, Swimrun]
- Voile - Kite Surf

Autres (à préciser par le médecin) :

Date :

Signature et Cachet :

(*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical **datant de moins d'un an.**

(**) **Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), la délivrance d'une licence sportive est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif.** Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant **de moins de 6 mois.**